## **FAQ Mobilité sortante Hors Europe**

## 1. Projet de mobilité

# Peut-on partir en Erasmus hors Europe?

Non, ERASMUS+ est le nom du programme d'échange d'étudiants financé par la Commission Européenne. Il concerne les destinations européennes. Pour les établissements situés hors Europe, des accords de coopération prévoyant l'échange d'étudiants ont été signés par l'Unistra. Chaque programme hors Europe est différent et ils n'ont pas tous un nom spécifique. Dans ce cas, on les désigne par « accord de coopération interuniversitaire prévoyant l'échange d'étudiants ».

# <u>Peut-on partir effectuer une mobilité dans un établissement à l'étranger avec lequel il n'y a</u> pas d'accord ?

S'il n'y a pas d'accord entre l'Unistra et l'établissement en question, je ne serai pas étudiant dans le cadre d'un programme d'échange. La seule possibilité pour moi est de partir en « free mover », c'est-à-dire que je demande l'autorisation de ma composante de valider un semestre à l'étranger dans une université non partenaire, mais je devrai prendre en charge toutes les démarches et payer les frais d'inscription de l'Unistra ET de l'université choisie. Pour que les cours suivis soient reconnus et validés à l'Unistra, je dois rédiger un contrat d'études avant mon départ en accord avec mon Correspondant Relations Internationales et avec l'université d'accueil.

# Puis-je partir en échange si j'ai déjà bénéficié d'une mobilité à l'étranger pendant mon cursus?

Dans le cadre du programme Erasmus+, je suis autorisé à partir 12 mois (non consécutifs) en mobilité en licence, 12 mois en master et 12 mois en doctorat. Il est possible de candidater à une mobilité hors Europe si j'ai déjà bénéficié d'une mobilité Erasmus+, et inversement. Néanmoins ma candidature sera considérée comme non prioritaire lors de la sélection par l'Unistra si les candidats pour ma destination sont trop nombreux.

## Puis-je faire plusieurs choix?

Je peux faire trois vœux maximum (accords interuniversitaires, programme BCI, réseaux AEN ou MAUI ou REAR-RJ) parmi les destinations Hors Europe mais pas nécessairement dans le même pays. La candidature au réseau AEN ou MAUI ou REARI-RJ compte pour un vœu même si je suis obligé, à l'intérieur de ce vœu, de préciser 3 noms d'établissements membres. Par ailleurs, il n'est pas possible de postuler pour le réseau MAUI et le réseau AEN et le réseau REARI-RJ, je dois choisir un seul de ces trois réseaux.

<u>Puis-je postuler à la fois pour le programme Erasmus+ et pour une mobilité hors Erasmus ?</u> Non, je dois choisir entre les deux possibilités. Par contre, si ma candidature Hors Erasmus n'est pas retenue, je peux déposer une demande pour Erasmus.

#### Qu'est-ce que le MAUI, l'AEN, le BCI ?

Cf. fiches d'information

## Est ce qu'il est nécessaire de hiérarchiser ces choix?

Oui, mon ordre de préférence sera respecté, dans la mesure du possible (places disponibles).

### Dois-je payer les frais d'inscription dans l'université d'accueil?

Non, je paie uniquement les frais d'inscription à l'Unistra

# Vais-je obtenir un double diplôme?

Non, je n'obtiendrai pas de diplôme de l'université d'accueil mais je validerai une partie de mon diplôme de l'Unistra à l'étranger.

# Je suis en master 2, puis-je postuler à une mobilité pour l'année prochaine?

Non, il faut être étudiant à l'Unistra au moment de la candidature ET pendant l'année de mobilité. Pour les mobilités en doctorat, je me renseigne auprès de la Direction de la Recherche et de mon école doctorale.

### Je suis étudiant en enseignement à distance (EAD), puis-je postuler à une mobilité?

Oui, je peux déposer une candidature si ma composante soutient mon projet. Néanmoins ma candidature sera considérée comme non prioritaire lors de la sélection par l'Unistra.

# Est-il possible de partir pendant 1 an ?

La mobilité s'effectue pour une durée d'un ou de deux semestre(s) d'une même année universitaire. Certains accords ne permettent que des mobilités d'un semestre.

# <u>Puis-je m'inscrire à l'université de Strasbourg pour une durée d'un an afin de bénéficier de vos échanges internationaux?</u>

Non, il faut être étudiant à l'Unistra au moment de la candidature ET pendant l'année de mobilité.

#### Combien y a-t-il de places / de postulants ?

Cela dépend des destinations et des programmes d'échange. Le nombre de postulants varie (et augmente chaque année).

#### Quand saurons-nous d'une façon définitive si nous pouvons partir ou non ?

Je valide mon année à l'Unistra précédant la mobilité à l'étranger. Je recevrai une lettre d'admission officielle de l'université d'accueil entre mai et juillet et effectuerai mes démarches de demande de visa. Lorsque celui-ci m'est accordé, je suis sûr de pouvoir partir.

## Dois-je demander un visa dès maintenant ou attendre une réponse définitive ?

L'un des éléments essentiels pour faire une demande de visa est la lettre d'admission de l'université d'accueil. Je dois donc attendre de recevoir celle-ci pour entamer les démarches de demande de visa.

# <u>Est-ce possible d'obtenir les coordonnées d'anciens étudiants qui sont partis étudier à l'étranger (accords hors Europe) ?</u>

Les coordonnées d'anciens étudiants sont des données privées à caractère confidentiel. En revanche, je peux autoriser par écrit la chargée de mobilité à communiquer mes coordonnées aux anciens étudiants, qui décideront de me contacter ou non.

# Quelles sont les aides financières à la mobilité hors Europe ?

- Soutien UNISTRA
- Aide à la Mobilité Internationale (AMI)
- Bourse de la région Grand Est (AMIE)

(cf. page aides financières sur le site)

Bourse CAMPUS FRANCE <a href="https://www.campusfrance.org/fr">https://www.campusfrance.org/fr</a>

### 2. Démarches administratives

### Quelle est la date limite pour candidater à un programme d'échange ?

Les dossiers de candidature pour une mobilité durant l'année académique 2019-2020 sont à retourner le 11 janvier 2019 à 12h au plus tard au correspondant relations internationales de votre composante. Le correspondant relations internationales transmettra votre dossier à la direction des relations internationales avant le 18 janvier 2019.

# Quelles sont les démarches à effectuer ?

Une fois mon projet identifié (choix de la destination parmi les établissements partenaires offrant une possibilité d'échange dans mon domaine d'études), je candidate en ligne (lien d'accès sur le site Unistra.fr) et télécharge le contrat d'études. Je saisis mes informations dans la candidature en ligne, je joins les pièces demandées, et je fais signer mon dossier complet par le correspondant relations internationales de ma composante.

Mon dossier complet est ensuite transmis à la direction des relations internationales par le correspondant relations internationales de ma composante.

# Quels sont les papiers à rendre avant le 11 janvier 2019 au correspondant relations internationales?

- Le formulaire de candidature PDF (téléchargeable après avoir terminé la candidature en ligne) validé et signé par mon Correspondant Relations Internationales.
- Contrat d'études présentant la liste des cours projetés dans l'établissement d'accueil sollicité, signé par le Correspondant Relations Internationales (un par établissement).
- Lettre de motivation présentant les objectifs de formation poursuivis, l'intérêt pour la destination et la cohérence de ce choix par rapport au projet professionnel et personnel de l'étudiant (une par établissement, en français ou en anglais).
- Appréciation d'un responsable pédagogique de votre composante.
- Attestation de connaissance de la langue de l'établissement d'accueil sollicité, le cas échéant.
- Relevé officiel des résultats universitaires obtenus jusqu'au moment de la candidature.
- Certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année 2018/2019.

## Où déposer le dossier de candidature ?

Dans votre composante à votre correspondant relations internationales.

<u>Formulaire PDF de candidature: Qui remplit la partie grisée intitulée " Décision du</u> coordinateur de la composante" ?

C'est le <u>Correspondant Relations Internationales</u>, qui est l'enseignant responsable des relations internationales au sein de ma composante.

Lettre de motivation: que dois-je écrire dans ma lettre de motivation?

J'explique les raisons pour lesquelles je souhaite partir en mobilité dans l'université étrangère, en détaillant les points suivants :

- Mes objectifs de formation poursuivis ;
- Mon intérêt pour la destination ;
- Mon projet professionnel et personnel;
- Mes activités sportives, artistiques, culturelles, et mon éventuel engagement associatif;
- Mes précédentes expériences à l'étranger.

Merci d'écrire votre lettre de motivation dans le formulaire MoveOn et d'en joindre une copie signée à votre dossier de candidature.

Lettre de motivation: quel destinataire dois-je mettre pour la lettre de motivation?

J'adresse ma lettre à l'université d'accueil directement.

Lettre de motivation: doit-elle être manuscrite ou puis-je la rendre dactylographiée?

La lettre doit être dactylographiée et signée.

<u>Lettre de motivation: doit-elle être écrite en français ou en langue de l'établissement d'accueil ?</u>

La lettre doit être en français, ou dans la langue de l'établissement d'accueil si la langue d'étude dans l'université d'accueil n'est pas le français.

Dossier de candidature: Faut-il fournir l'appréciation d'un responsable pédagogique?

Je dois demander au responsable pédagogique de mon diplôme de me fournir une appréciation concernant mon projet. Mon Correspondant Relations Internationales écrit également son avis sur mon projet de mobilité directement sur le formulaire. Une fois que je serai sélectionné par l'Unistra, il est possible que l'université d'accueil me demande de fournir des lettres de recommandation.

<u>Dossier partenaire: A qui dois-je m'adresser pour demander une lettre de recommandation?</u>

Je m'adresse à mon Correspondant Relations Internationales, au responsable de ma filière d'études ou bien à un professeur de l'Unistra qui s'estime en mesure de pouvoir me recommander pour une mobilité à l'étranger.

## Qu'est-ce que le "transcript"?

Le transcript est le relevé de notes en anglais.

# Dois-je m'inscrire à l'Unistra pour l'année de ma mobilité ?

Avant mon départ, je me réinscris à l'Unistra et paie les frais d'inscription à Strasbourg afin de bénéficier du statut étudiant, nécessaire pour effectuer ma mobilité.

## 3. Test de langue

## Quel niveau de langue est exigé ?

Le niveau de langue exigé est variable selon les universités d'accueil. Je me renseigne sur leur site internet afin de connaître le score exigé au test de langue avant de déposer ma candidature.

# Quels sont les différents types de test de langue acceptés ?

Je me renseigne sur Internet sur les tests de langue acceptés par l'Université d'accueil pour laquelle je postule. Dans la plupart des cas, le TOEFL et l'IELTS sont reconnus.

## Quand dois-je fournir les résultats du test de langue ?

Je fournis les résultats du test de langue dans mon dossier de candidature à rendre pour le 11 janvier 2019.

### Peut-on passer le test de langue après la date de clôture des dossiers?

Non. Je dois avoir passé le test de langue au moment de déposer mon dossier au correspondant relations internationales (et en fournir le résultat dans mon dossier). Je me renseigne donc dès la rentrée pour passer le test de langue.

#### Où puis-je passer le test de langue?

Il existe à ce jour des organismes proposant le TOEFL et l'IELTS à Strasbourg. Je peux aussi le passer dans une autre ville en France ou dans un autre pays. Le score est reconnu de la même façon quel que soit le lieu d'examen. Je me renseigne sur les autres types de test de langue reconnus et acceptés par l'université d'accueil pour laquelle je postule en me rendant sur son site internet. Plus d'information : <u>ici</u>.

## Les résultats du test de langue imprimés d'internet sont-ils valables?

Les résultats du test de langue imprimés d'internet sont suffisants pour déposer ma candidature mais je devrai obligatoirement fournir les résultats officiels (version papier reçue par courrier) à l'université d'accueil.

## 4. Aspects pédagogiques

## Quelles sont les possibilités d'échange dans mon domaine ?

Certaines destinations sont mentionnées sur le site unistra.fr dans la rubrique « International », « Partir à l'International », « Partir Hors Europe ». Je me renseigne auprès du Correspondant Relations Internationales de ma composante pour connaître toutes les possibilités d'échange dans mon domaine d'études.

## Est-ce que mon semestre sera validé?

J'établis un contrat d'études avec mon Correspondant Relations Internationales dans lequel je liste les cours que je suivrai dans l'université d'accueil. En signant ce document, le Correspondant Relations Internationales s'engage à reconnaître mon semestre comme équivalent et à le valider à mon retour à l'Unistra à condition que je réussisse mes examens sur place.

## Contrat d'études: comment fait-on le contrat d'études ?

Je m'informe sur les cours proposés en consultant le site internet de l'université d'accueil. Je rencontre mon Correspondant Relations Internationales qui me conseille sur les choix à faire afin de trouver une équivalence cohérente au programme pédagogique de ma formation à l'Unistra.

### Contrat d'études: où peut-on se procurer ce document ?

Il sera à télécharger sur le site unistra.fr dans la rubrique « International », « Partir à l'International », « Partir Hors Europe » et sur le site des candidatures en ligne pendant la période des candidatures.

# Contrat d'études: À quel moment doit-on remplir le tableau avec les enseignements que nous choisissons pour l'année ?

Le contrat d'études doit être rempli au moment de la candidature afin de constituer la base de mon projet de mobilité universitaire. La candidature sera étudiée entre autres sur la pertinence et la cohérence du contrat d'études en rapport avec la formation suivie à l'Unistra.

# <u>Contrat d'études: quelle personne signe la partie "Signature du responsable départemental"</u> et qui signe la partie "Signature du coordinateur de l'établissement" ?

En premier, le Correspondant Relations Internationales de ma composante signe la partie "Signature du responsable départemental". Ensuite, la Direction des Relations Internationales signe la partie "Signature du coordinateur de l'établissement" sur le contrat d'études.